



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DÉLÉGATION DE SIGNATURE INTERIM N° 2022-042 – Secrétariat général

Le directeur général

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les articles R. 653-13 à R. 653-28 du code rural et de la pêche maritime portant création et organisation de l'Institut français du cheval et de l'équitation ;

Vu le décret du Président de la République du 22 novembre 2021 nommant Monsieur Jean-Roch GAILLET comme directeur général de l'Institut français du cheval et de l'équitation ;

Vu la délibération n° 2017-001 du 27 février 2017 du Conseil d'administration relative aux pouvoirs délégués au directeur général.

DÉCIDE :

Article 1er : L'intérim des fonctions de **Mme Anne-Charlotte LE COMTE CONRAD** est assuré par **Mme Laurence CADET** qui est autorisée à suppléer le secrétaire général pour viser dans la limite du seuil des marchés formalisés de biens et services les engagements juridiques pour l'ensemble des unités budgétaires de l'établissement, signer toutes pièces y afférentes et certifier les services faits s'y rapportant.

Cette autorisation concerne les enveloppes de fonctionnement et d'investissement.

Article 2 : la présente délégation est valable jusqu'à la fin de la période d'intérim et la désignation d'un nouveau titulaire du poste.

Article 3 : La présente délégation annule les délégations antérieurement consenties à la ou aux personnes concernées. Elle sera notifiée à l'agent comptable et mise en ligne sur le site www.ifce.fr.

Fait à Saumur, le 8 août 2022

le directeur général

Jean-Roch GAILLET